

Novembre 21, 2022

Yokohama Off-Highway Tires America, Inc.
201 Edgewater Drive, Suite 285
Wakefield, MA 01880

Rappel de Transports Canada n° **2022-621**

RAPPEL DE SÉCURITÉ IMPORTANT

Destinataires : Détaillants de Yokohama Off-Highway Tires America, Inc.

Objet : Rappel de pneus de marque Alliance fabriqués en Inde n°s 54300010, 54300200 et 31900005 et de pneus de marque Galaxy n° 551166-33

Rappel de non-conformité pour YOHTA, Canada, 2022

Rappel de Transports Canada n° **2022-621**

Cet avis vous est transmis conformément aux exigences de la *Loi sur la sécurité automobile* du Canada. Yokohama Off-Highway Tires America, Inc. (YOHTA) lancera un rappel des pneus indiqués ci-après, qui ne sont pas conformes à la Norme de sécurité des véhicules automobiles (NSVAC) 119 et à l'exigence du *Règlement sur la sécurité des pneus de véhicules automobiles* selon laquelle le numéro d'identification figurant sur le flanc du pneu doit se terminer par quatre symboles indiquant sa date de fabrication. Le code indiquant cette date est incorrect, ce qui signifie que le propriétaire risque d'avoir du mal à confirmer si son pneu fait l'objet d'un rappel. De plus, le code ne permet pas de déterminer adéquatement l'âge du pneu.

La qualité et la sécurité des clients sont primordiales pour nous. C'est pourquoi nous les incitons à remplacer rapidement leurs pneus.

YOHTA s'occupera du remplacement des pneus vendus par tous les détaillants YOHTA, et ce, sans frais pour le client ou le détaillant concerné durant une période d'environ six mois suivant la réception de l'avis de rappel.

I. RAISON DU RAPPEL

YOHTA a déterminé que les codes du numéro d'identification du pneu (NIP) indiquant la date de fabrication des pneus listés ci-après qui sont produits à l'installation de Tirunelveli, en Inde, ne sont pas conformes à la NSVAC 119 et à l'exigence du *Règlement sur la sécurité des pneus de véhicules automobiles* selon laquelle le NIP figurant sur le flanc du pneu doit se terminer par quatre symboles indiquant sa date de fabrication. Les pneus faisant l'objet de ce rappel sont indiqués dans le tableau ci-après. Pour être admissible au rappel, le pneu doit arborer exactement les mêmes indications que celles figurant dans le tableau sous : i) marque, ii) dimensions, iii) nom du modèle, iv) limite de charge et v) code de date de fabrication (les quatre derniers chiffres du NIP) (collectivement, les « cinq caractéristiques »).

Yokohama Off-Highway Tires America, Inc.
201 Edgewater Drive, Suite 285
Wakefield, MA 01880
Ph: 339-900-8080
www.yokohama-oht.com

Description des pneus faisant l'objet d'un rappel

|-----Les cinq caractéristiques-----|

Marque	Dimensions	Nom du modèle	Limite de charge	Code de date	
				de fabrication	N° de produit
Alliance	11L-15 FI	High Speed Rib	Load Range F	5219, 0420 et 2020	54300010
Alliance	9.5L-15AL	High Speed Rib	Load Range D	2020 ou 5220	54300200
Galaxy	12.5L-15FI	Impmaster 350	Load Range F	0721	551166-33
Alliance	11L-15 FI	Stubble Proof 319 SPH	Load Range D	2121	31900005

II. MESURES À PRENDRE PAR LES DÉTAILLANTS YOHTA AUTORISÉS

- 1) Si ce n'est déjà fait, vérifiez votre stock de NOUVEAUX pneus. Si vous avez les pneus indiqués dans l'encadré, communiquez sans frais avec le coordonnateur des rappels de YOHTA, Richard Sergi, au 844 921-2778 ou par courriel à l'adresse RECALL@Yokohama-oh.com afin d'organiser leur ramassage pour qu'ils soient détruits et éliminés de façon adéquate. Les pneus de la marque Alliance seront récupérés par Yokohama Tire Canada (YTC), un membre du groupe de YOHTA, alors que les pneus de la marque Galaxy seront récupérés par Dynamic Tire Inc. (DTI).

Vous recevrez un crédit pour les nouveaux pneus inutilisés que vous retournerez.

- 2) YOHTA fera parvenir aux clients/utilisateurs finaux ayant potentiellement acheté des pneus visés une lettre leur demandant de vérifier si leurs pneus ont les caractéristiques susmentionnées et s'ils sont effectivement visés par le rappel.
- 3) YOHTA demande respectueusement aux détaillants ayant vendu les pneus visés de fournir le plus rapidement possible à son coordonnateur des rappels les noms et adresses des acheteurs. Les coordonnées fournies par les détaillants sont essentielles pour s'assurer que les avis de rappel sont envoyés promptement aux bonnes personnes. D'ailleurs, ces coordonnées seront utilisées uniquement pour le rappel.
- 4) Les clients ayant les pneus visés doivent communiquer avec le coordonnateur des rappels de YOHTA qui les aidera à trouver un détaillant YOHTA près de chez eux. Quant

aux détaillants, ils peuvent composer sans frais le 844 921-2778 ou envoyer un courriel à l'adresse RECALL@Yokohama-oh.com pour organiser avec le coordonnateur des rappels l'envoi de pneus de remplacement, et ce, sans aucuns frais.

Les clients seront avisés de l'arrivée des pneus de remplacement chez le détaillant et pourront prendre rendez-vous avec lui pour faire remplacer les pneus rappelés. Une fois les pneus retirés, le détaillant communiquera avec le coordonnateur des rappels de YOHTA pour planifier le ramassage. Ceux-ci seront ensuite détruits et éliminés de façon adéquate.

- 5) Le détaillant touchera un montant de 40 dollars canadiens en frais administratifs par pneu retiré de son stock ou d'un véhicule en service, pneu qu'il conservera à part jusqu'au ramassage. De plus, le détaillant recevra un montant de 40 dollars canadiens pour l'installation et l'équilibrage de chaque pneu de remplacement. Il doit facturer ces frais à YOHTA, ainsi que le coût de tout pneu de remplacement tiré de son propre stock. Il doit inscrire la mention « Rappel » sur les factures et les envoyer au coordonnateur des rappels à l'adresse RECALL@Yokohama-oh.com aux fins de traitement. Un crédit sera porté au compte du détaillant lorsque le point de service YTC ou DTI de la région concernée aura reçu les pneus rappelés.
- 6) Lorsqu'un client/utilisateur final apporte un pneu, une roue ou un véhicule pour une inspection en lien avec le rappel, le détaillant doit vérifier tous les pneus pour déterminer s'ils correspondent aux cinq caractéristiques susmentionnées. Il est important de bien inspecter chaque pneu.
- 7) Les pneus rappelés doivent être remplacés par des pneus semblables appropriés pour le véhicule. Si YOHTA ne peut fournir rapidement un remplacement de marque Alliance ou Galaxy adéquat, le détaillant peut utiliser un pneu d'une autre marque dont le prix et la qualité sont comparables, et le coût de ce remplacement lui sera crédité. Il ne faut pas tenir pour acquis que le pneu rappelé est le seul pneu adéquat pour le véhicule.
- 8) YOHTA a indiqué que les pneus rappelés seront remplacés sans frais pour le client durant une période d'environ six mois suivant la réception de l'avis de rappel par ce dernier.

III. PROCÉDURE POUR LE RETRAIT DES PNEUS

- Lorsqu'un client/utilisateur final ou un détaillant local communique avec lui, le coordonnateur des rappels de YOHTA organise l'envoi de pneus de remplacement, au besoin.
- Le client / l'utilisateur final prend rendez-vous chez son détaillant pour le remplacement.

- Le détaillant retire les pneus rappelés et installe et équilibre les pneus de remplacement, après quoi il communique immédiatement avec le coordonnateur des rappels de YOHTA pour planifier le ramassage des pneus rappelés. Il envoie ensuite une facture à YOHTA en suivant les instructions fournies précédemment. Une mention « Rappel » bien lisible doit figurer sur la facture.

À NOTER : La *Loi sur la sécurité automobile* précise que le numéro d'identification ne doit pas être enlevé, sauf si le pneu est détruit ou rendu inutilisable de manière permanente.

IV. IMAGES DES PNEUS RAPPELÉS

Pour vous aider à déterminer quels sont les pneus visés par le rappel, nous avons joint à la présente des images des indications figurant sur le flanc de chaque type de pneu rappelé. Pour qu'un pneu puisse être remplacé dans le cadre du programme, il doit avoir les mêmes caractéristiques que celles figurant dans le tableau présenté plus haut. Les cinq caractéristiques sont : i) la marque, ii) les dimensions, iii) le modèle, iv) la limite de charge et v) le code de date de fabrication, qui sont les quatre derniers chiffres du NIP.

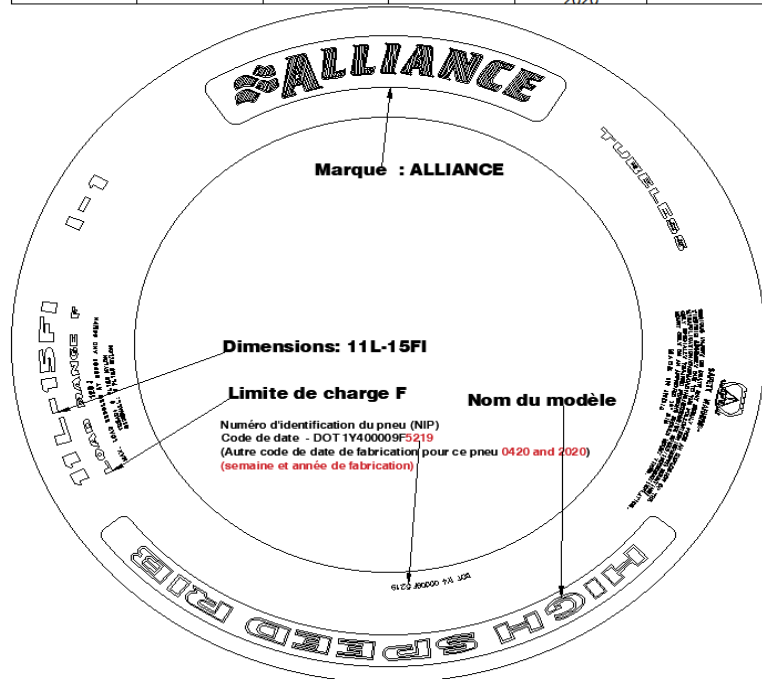
Si vous avez des questions sur le processus de rappel, communiquez avec la soussignée ou avec le coordonnateur des rappels de YOHTA, Richard Sergi, sans frais au 844 921-2778 ou par courriel à l'adresse RECALL@Yokohama-oh.com.

Merci de votre aide et de votre collaboration.

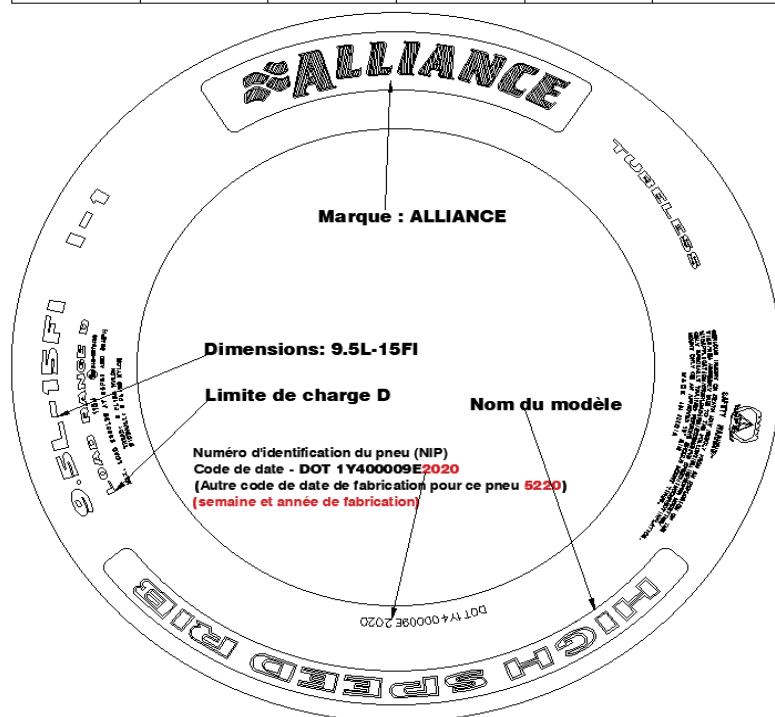
Mary O'Toole
Vice-présidente, Affaires juridiques et conformité
Yokohama Off-Highway Tires America, Inc.
201 Edgewater Drive, Suite 285
Wakefield, MA 01880
339 900-8080
motoole@yokohama-oh.com

Rappel de Transports Canada n° 2022-621 – Images des pneus rappelés

Marque	Dimensions	Nom du modèle	Limite de charge	Code de date de fabrication	No de produit
ALLIANCE	11L-15FI	High Speed Rib	Load Range F	5219, 0420 et 2020	54300010

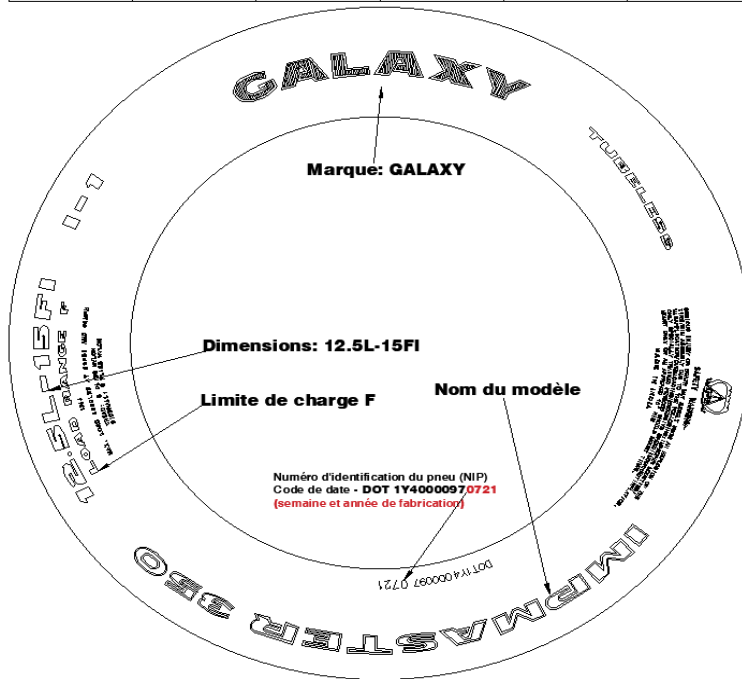


Marque	Dimensions	Nom du modèle	Limite de charge	Code de date de fabrication	No de produit
ALLIANCE	9.5L-15FI	High Speed Rib	Load Range D	2020 ou 5220	54300200



Rappel de Transports Canada n° 2022-621 – Images des pneus rappelés

Marque	Dimensions	Nom du modèle	Limite de charge	MCode de date de fabrication	No de produit
GALAXY	12.5L-15FI	Impmaster 350	Load Range F	0721	551166-33



Marque	Dimensions	Nom du modèle	Limite de charge	Code de date de fabrication	No de produit
ALLIANCE	11L-15FI	319	Load Range D	2121	31900005

